



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 07 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, les sept janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqués en session ordinaire se sont réunis à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Geoffrey GUILLAUME, Maire de la Commune de MOIVRONS.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Léo DROUOT, Nicolas DUPRÉ, Bruno ETIENNE, Jérémy GAUDRON, Christine GODEFROY, Dominique HENCK, Lilian HUMBERT, Théo ROUSSEL, Jérôme SOT.

Absents excusés : Rachelle CÉRUTTI, Arnaud DARBELET Philippe DUPRÉ, Michel MINETTE, Yolande COLLET.

Mr HENCK Dominique a été nommée secrétaire.

2022-01 TARIF AFFOUAGE 2022.

Reconduction des bénéficiaires solvable pour l'affouage 2021-2022.

-DARBELET Arnaud
-DUPRÉ Philippe
-ETIENNE Bruno

En raison du manque de programme d'exploitation de l'ONF (Clôturé fin 2021), d'une faible capacité d'affouage sur notre territoire et du nombre d'inscription pour l'affouage 2022 (9 inscriptions). Il est proposé de réattribuer les lots de la parcelle 1 qui n'ont pas été réalisés en 2021 au tarif de 10 €/ stère.

Voté à l'unanimité.

2022-02 DEMANDE SUBVENTION DSIL

Le Maire demande l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires auprès de la Préfecture, pour la demande de subvention DSIL au titre des travaux de changement de l'éclairage public, ainsi qu'au SDE54 et de solliciter les organes au titre de la CEE.

Voté à l'unanimité.

2022-03 DEMANDE SUBVENTION DETR.

Le Maire présente un programme d'investissement pour la création d'un hangar communal. Aujourd'hui la commune ne dispose pas d'un local approprié pour les conditions de travail des agents techniques et pour la sécurité du matériel. (Locaux sans électricité, eau et sanitaire ...).

Il est proposé d'effectuer des travaux en régis pour la rénovation du hangar, rue de la Gare.

Le montant prévisionnelle du projet est de 22 563.10 TTC.

En déduisant le coût salarial, la TVA récupérable et une DETR à 30%, le montant en reste à charge pour la collectivité est de 9152.07.

Le Maire demande l'autorisation d'effectuer les démarches et de signer tous les documents nécessaires à la demande de financement de la DETR et tous autre organisme pouvant accompagner le projet.

Acceptation à l'unanimité.

2022-04 FIXATION TAUX HORAIRE APPLICABLE AU TRAVAUX EN RÉGIE.

Les agents communaux pouvant être amenés à effectuer des travaux qui relève de l'investissement dans le cadre d'une régie.

Ces travaux en régie peuvent être valorisés dans le cadre de financement obtenus pour des opérations d'investissement.

Afin de comptabiliser le coût du personnel imputable a ces travaux, il est proposé de fixer un taux horaire des agents intervenants la base des éléments suivant.

AGENTS DE CATÉGORIE C			
Grade	Brut Horaire	Charge Horaire	Coût Horaire
Adjoint Technique 2ème Classe	10.60	5.12	15.72

Il est proposé de fixer le coût horaire pour les travaux en régie à 15.72€ de l'heure.

Acceptation à l'unanimité.

2022-05 MODIFICATION BUDGÉTAIRE.

L'achat de fourniture des fenêtres du logement communal ont été imputé en investissement, initialement prévu, au compte 615221.

Afin d'approvisionner le compte 2313 pour effectuer le règlement des travaux de la Mairie, il est proposé de virer 3000€ du compte 615221(Bâtiment public) et 4000€ du compte 022 (Dépense imprévue) vers le compte 2313 (Construction), soit 7000€.

Acceptation à l'unanimité.

2022-06 MARCHÉ MAITRISE D'OEUVRE.

M. le Maire propose de signer la convention de maitrise d'œuvre auprès de la société Techni Conseil, au titre d'aménagement de voirie, Chemin de Bratte et du Breuil et création de zone de stationnement infiltrante à l'abord de la salle des fêtes.

Elle à pour but de nous accompagner pour la réalisation de ces travaux.

La convention est subventionnable par l'agence de l'eau a hauteur de 70%.

Le montant HT de la prestation est de 3900€.

Voté à l'unanimité.

Questions Diverses :

Mr HUMBERT a été interpellé sur la nécessité de la réfection des chemins et de la formation de trou à l'abord des bennes de tri.

M. Le Maire comprend le nécessité de la réfection des chemins, malheureusement le coût financier de ces travaux ne nous permet pas actuellement de nous projeter sur leur réalisation.

Concernant les trous en formations, que cela soit près des bennes de tri ou au chemin de Bratte et du Breuil, ceux-ci seront comblés.

M. HUMBERT interpelle sur le caractère urgent de modifier la circulation au centre du village.

M. le Maire informe qu'une commission sécurité se réunit régulièrement depuis octobre, afin de proposer au conseil des modifications et aménagement de la circulation.

Clôture de la séance : 22H10.